

Arrondissement de
VILLEFRANCHE-DE-ROUERGUE

Canton d'Enne et Alzou

Commune d'AUBIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE

D'AUBIN

Séance du 29 janvier 2026

L'an deux mille vingt six, le vingt neuf janvier à 17 h 30, le Conseil Municipal d'AUBIN, dûment convoqué par Madame la Maire s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie d'AUBIN, sous la présidence de Mme Christine TEULIER, Maire.

Etaient présents : Mme Christine TEULIER – M. Bernard AUGIER – Mme Magali GARRIC – M. Jean-Pierre BALDIT -Mme Michèle PLEINECASSAGNE – M. Théo BENTRARI – Mme Michèle MACALUSO – MM. Laurent BALTRONS – Laurent ALEXANDRE – Didier KAZMA - Maxime GAILLAC – Mme Séverine MAZARS - M. Bruno BAYOL - Mme Nicole JANNOT – M. François DERBOIS – Mmes Maryline SALVAN – Mme Nadine BONTEMPS.

Procurations : Mme Michèle JOSEPH-EDMOND à Mme Michèle PLEINECASSAGNE,
Mme Laurence ZARATE à Mme Christine TEULIER,
M. Faridi ABOUBACARI à M. Didier KAZMA,
M. Lionel AULANIER à Mme Nadine BONTEMPS,

Absents : Mmes Laurianne VINCENT – Mathilde KART-BENTRARI - Marine FARBOS – Marie-Emilie BOTELLA – MM. Ambdillah BACAR – Robert GREVEN.

Conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Mme Séverine MAZARS ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Objet : Convention de servitude ENEDIS – Rue Murat.

M. BALTRONS expose à l'Assemblée que la Commune a été sollicitée par ENEDIS pour la conclusion d'une convention de servitude sur la parcelle BH 730 située Rue Murat.

Cette convention devra permettre l'installation d'un support et d'un ancrage pour conducteurs aériens en façade sur la voie publique, suite aux récents travaux réalisés sur le bâtiment administratif Place Jean Jaurès.

Il est précisé que l'ensemble des frais d'actes notariés et des démarches d'actes fonciers sont à la charge d'ENEDIS.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

Murat. APPROUVE la convention de servitudes à passer avec ENEDIS sur la parcelle BH 730 sise Rue

AUTORISE la rédaction des actes authentiques qui seront à la charge D'ENEDIS

La présente délibération est approuvée l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré en l'Hôtel de Ville, les jours, mois et an susdits.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération Transmise à la Sous-Préfecture **30 janvier 2026**

Publiée ou Notifiée le **30 janvier 2026**.

La Maire soussignée certifie sous sa responsabilité que le présent acte est exécutoire.

La Secrétaire,



Séverine MAZARS



Pour extrait conforme,

La Maire,


Christine TEULIER

La Maire soussignée certifie sous sa responsabilité que le présent acte est exécutoire et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de TOULOUSE, 68, Rue Raymond IV BP 7007 31068 TOULOUSE Cédex 7 dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://telerecours.fr>.